

Le matériel informatique et bureautique comprend :

a) objets fixes :

1. Matériel informatique : PC, serveurs, terminaux, écrans, claviers, imprimantes, scanners, modems, CD-Rom, lecteurs DVD, graveurs, etc. en ce compris les logiciels standards commercialisés ;
2. Matériel bureautique : photocopieurs, fax, centrales et appareils téléphoniques, caméras de surveillance et de sécurité, pointeuses, timbreuses, etc. ;
3. Appareils audiovisuels : écrans plats (LCD ou plasma), projecteurs, rétroprojecteurs, lecteurs DVD et blue-ray et appareils de ce type.

b) objets portables :

1. Ordinateurs portables, notebooks, netbooks ;
2. Tablettes PC de type i-Pads et assimilés (restent exclus : PDA, GSM, blackberries, smartphones, i-Phones, lecteurs de musique et media) ;
3. Appareils photos, caméras, projecteurs et rétroprojecteurs ;
4. radios portables ;
5. caméras de surveillance portables ;
6. outillage spécifique pour le matériel FabLab.
7. 3 caméras de surveillance d'incivilités installées dans un véhicule.

Capital total assuré

Le capital total assuré s'élève à 1.277.923,12 EUR et se répartit comme suit:

- matériel fixe :

. des services de l'administration	: 692.857,11 EUR
. des écoles francophones	: 216.795,50 EUR
. caisses enregistreuses	: 25.000,00 EUR
. de téléphonie	: 55.000,00 EUR
. des FabLab	: 35.042,73 EUR

- matériel mobile :

. des services de l'administration	: 163.650,26 EUR
. radios	: 35.000,32 EUR
. caméras de surveillance	: 30.072,35 EUR
. des FabLab	: 1.960,00 EUR
. outillage	: 9.485,76 EUR
. caméras dans véhicule 1-VTN-492	: 12.559,09 EUR